



Burn-Out (Question simple)

Par **Calvin-F1**, le 12/05/2024 à 19:04

Bonjour,

Je suis en arrêt depuis 2 mois et demi et ayant les symptômes du Burn-Out ; pouvez-vous me dire, si imaginons la reconnaissance du BO est refusé, est-ce que l'entreprise peut me virer après connaissance de la décision ? est-ce que je etourne de facto en entreprise ?

Par **Marck.ESP**, le 12/05/2024 à 20:53

BONJOUR

(Sur ce site, nous saluons des le premier post)

Désolé et courage pour traverser cette période difficile de burn-out.

Si les médecins pensent que vous pouvez travailler, vous devez retourner à votre poste, mais vous pouvez contester la décision auprès de la Commission de Recours, puis devant le Tribunal compétent, mais il faudrait vous faire aider par un syndicat représentatif ou un avocat spécialisé.

L'employeur peut envisager un licenciement en cas d'absence prolongée s'il justifie d'une réelle perturbation et de la nécessité de votre remplacement définitif.

Par **beatles**, le 13/05/2024 à 14:25

Bonjour,

Symptômes, imagination ; si c'est refusé c'est qu'il n'y aurait pas de symptôme et que ce serait potentiellement une [simulation de maladie](#). et l'entreprise en tirera les conclusions qui pourraient s'imposer dans un tel cas.

Cdt.

Par **Calvin-F1**, le 13/05/2024 à 14:44

Bonjour, beatles, ça contredit Marck.ESP, donc, si je fais la démarche auprès de la Médecine du travail et que le dossier est refusé pour imaginons "n'atteint pas les 25%", l'entreprise va me virer ? Je veux pas faire une démarche et être viré pour avoir demandé une reconnaissance de BO.

Merci de votre retour.

Crdt

Par **beatles**, le **13/05/2024** à **15:39**

Cela voudrait dire que vous auriez été arrêté sans raison pendant deux mois et demi. Après le patron fait ce qu'il veut et en cas de licenciement vous seriez toujours à temps de voir avec l'avis et le soutien d'une organisation syndicale et/ou un avocat de saisir les prud'hommes.

De toutes façons nous n'avons pas à nous substituer à qui que ce soit, mais à vous fournir des éléments vous permettant de pouvoir décider.